

17/01/00

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Déposé conformément à l'art.50 du Règlement

Par WURTZ, PUERTA, GONZALEZ ALVAREZ, MARSET, JOVÉ, DI LELLO, MODROW, FIGUEIREDO, COSSUTTA, KORAKAS, SEPPANEN, FRAHM, SCHMID, PAPAYANNAKIS au nom du groupe GUE/NGL

Sur les inondations au Venezuela

B5-72/00

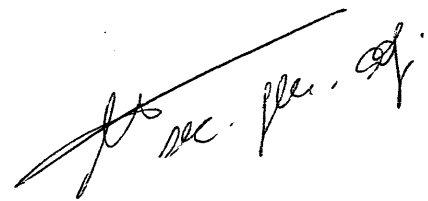
Le Parlement Européen,

- A. Considérant les graves inondations provoquées par des pluies torrentielles qui pendant 15 jours ont frappé le Venezuela en décembre dernier, qui ont provoqué des dizaines de milliers de victimes parmi la population la plus pauvre;
- B. Considérant que ces inondations ont dévasté l'état vénézuélien de Vargas ainsi qu'une bonne partie des territoires de Falcón, Mirador et Distrito Federal, et que plus de 240.000 personnes ont dû abandonner leurs habitations ;
- C. Considérant que cette catastrophe naturelle sans précédent a été aggravée par l'urbanisation sauvage et la violation des normes environnementales et urbanistiques ;
- D. Inquiet de la fréquence des catastrophes climatiques qui pourrait être liée aux changements climatiques dus aux effets des activités humaines sur l'environnement
 - 1. Exprime sa solidarité et ses condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux habitants des zones sinistrées;
 - 2. Se félicite de l'initiative de la Commission d'envoyer une première aide de 3.6 millions d'Euros sous forme d'aide d'urgence aux victimes des inondations;
 - 3. Demande à la Commission et au Conseil , en collaboration avec les autorités vénézuéliennes, d'évaluer l'aide supplémentaire que peut apporter l'Union Européenne pour faire face aux besoins les plus urgents de la population et pour la reconstruction des infrastructures;
 - 4. Demande à la Commission et aux États membres de promouvoir des initiatives au sein des organisations financières internationales pour la reconstruction des régions vénézuéliennes dévastées par les inondations;
 - 5. Charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au Président et au gouvernement du Venezuela.

Résolution: VENEZUELA

Responsable: MIRIAM LOSA

Tel: 73710



284. 622